



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 12 mai 2020, à 19h30, au 145, rue Valade à Les Cèdres, statuera sur cette demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

**Emplacement : 616, rue Sauvé (lot 5 548 426)**

**Implantation d'un garage détaché et une marge latérale sud-est**

**Nature et effet de la demande :**

- 1) Permettre la construction d'un garage détaché avec un empiètement de 4,73 m en cour avant, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements interdit la construction d'un garage détaché en cour avant.
- 2) Permettre l'agrandissement du bâtiment principal en zone H-20 avec une marge latérale sud-est de 2,06 m, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres dans cette zone.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier

---

#### Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogations mineures pour l'implantation d'un garage détaché en cour avant et la marge latérale sud-est au 616, rue Sauvé pour le lot 5 548 426 aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 23 avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier